

Le trois septembre deux mille vingt-quatre, à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune d'ERQUINGHEM-LE-SEC se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur Éric PAURON, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée en date du vingt-huit août, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

Présents : Pierre ACOSTA, Prisca CATAN CAVERY, Adrien COTTREEL, Arielle COULON, Emmanuel D'ALMEIDA, Christine DELECROIX, Bernard DESCAMPS, Vanessa LEHEUDRE, Philippe LEMERRE, Thibault MACQUART, Sylvie MALBRANCKE, Eric PAURON et Maud ROGET.

Absents : Philippe BIALAIS (pouvoir à Christine DELECROIX), Guillaume REGNAUT (pouvoir à Eric PAURON)

Secrétaire de séance : Arielle COULON

Ordre du jour :

2024-014 Acquisition d'une parcelle de terrain cadastrée section A numéro 741

2024-015 Convention d'adhésion au service mutualisé d'instruction des ADS de la Ville d'Haubourdin

2024-016 Adhésion à la convention de la MEL pour la distribution des télécommandes pour carrefours à feux sonores destinées aux personnes aveugles ou malvoyantes

Divers

A | Communications de Monsieur le Maire :

Monsieur le Maire ouvre la séance en indiquant ne pas avoir reçu de remarque relative au compte-rendu de la séance de Conseil du 2 juillet dernier, ce compte-rendu est donc considéré comme approuvé.

Il donne ensuite lecture de quelques communications.

Vivre ensemble

Monsieur le Maire remercie les élus et membres d'associations qui se sont mobilisés à l'occasion de la fête nationale à Erquinghem le Sec, pour proposer une soirée concert et un feu d'artifice de qualité.

Il revient ensuite sur la rentrée des classes, une autre forme de bien vivre ensemble dans notre petite école communale qui accueille 65 enfants cette année, dont 15 enfants en petite section, un record !

Monsieur le Maire indique ensuite des Points d'Apport Volontaires, appelés PAV, vont être déployés par la MEL dans les prochains mois. Ils seront destinés à la collecte du verre. La MEL se mettra ainsi en conformité avec la réglementation nationale.

Après plusieurs échanges avec les services de la MEL et au sein du Conseil municipal, les endroits retenus pour Erquinghem le Sec permettant un maillage du village tout en limitant au maximum la proximité avec des habitations sont :

- Rue de la Gare, sur une place de stationnement à proximité de la cuisine de la Maison du temps libre
- Place du Touquet, devant l'ancien local France Télécom

Monsieur le Maire précise que le verre ne sera plus collecté en porte à porte quand les PAV auront été mis en place.

Monsieur le Maire indique que des travaux de création d'une piste cyclable bidirectionnelle sur la M141B, entre Escobecques et Le Maisnil seront diligentés par la MEL à compter du premier trimestre 2025, pour une durée de 15 mois environ.

Ce chantier d'ampleur fera l'objet d'informations régulières qui indiqueront les déviations nécessaires à son bon déroulement, au fil de son avancement.

Pour la commune d'Erquinghem le Sec, ce projet a été l'occasion d'obtenir des aménagements qui permettront de réduire la vitesse sur cet axe. Ainsi, la rue de la Gare passera en priorité à droite à l'angle de la route d'Aubers (tout comme les deux accès à Escobecques). Des terre-pleins seront installés en amont du carrefour en venant de Radinghem, et une résine de couleur sera appliquée au sol.

Le passage piétons permettant de passer du terrain de foot à la voie verte d'Escobecques sera lui aussi entouré de résine, et des feux clignotants le signaleront.

Monsieur le Maire fait un point d'avancement sur le chantier de rénovation énergétique et restructuration de la mairie :

- Le permis de construire a été signé à la fin du mois d'août, après réception des avis favorables de la commission d'accessibilité, de la commission de sécurité, de la MEL et du service instructeur de la commune.
- La commune a obtenu les subventions sollicitées auprès de l'Etat, de la Région, et attend maintenant la décision du Département.
- La consultation des entreprises est en cours. Si tous les lots sont fructueux, le déménagement de la mairie à la Maison du temps libre pourrait avoir lieu pendant les vacances de la Toussaint, et les travaux pourraient démarrer fin novembre.

B | Arrêtés municipaux pris depuis la dernière séance du Conseil municipal :

Monsieur le Maire présente ensuite les principaux arrêtés municipaux pris depuis le dernier Conseil :

Police municipale

2024-044 : Stationnement interdit au plus de 7,5 tonnes (de façon permanente sur toute la commune)

Urbanisme

2024-047 : DP 059 201 24 B0008, M. Mme FUZELLIER, rue de l'Eglise - régularisation - Changement porte d'entrée, changement toiture sur extension, remplacement de 2 velux

2024-048 : PC 059 201 24 B0001 - Rénovation et extension de la mairie

C | Délibérations :

Monsieur le Maire ouvre l'ordre du jour.

2024-014 Acquisition d'une parcelle de terrain cadastrée section A numéro 741

Monsieur le Maire indique que le principe d'acquisition du fond de jardin de l'ancien presbytère, mitoyen de la parcelle où se trouvent la mairie et l'école, a été acté par le Conseil municipal le 10 avril dernier, en prévoyant le montant de l'investissement et des frais d'acquisition (frais de notaire) lors du vote du budget communal 2024.

L'objet de la présente délibération est de permettre de finaliser l'acquisition de ladite parcelle.

Située 146 rue de l'Eglise et initialement cadastrée section A numéro 676, elle a fait l'objet d'une division par un Géomètre-Expert, le 21 mai 2024. La désignation nouvelle donnera donc deux parcelles distinctes, la parcelle A 742 qui restera la propriété du Diocèse de Lille, et la parcelle A 741, d'une superficie de 260m², qui deviendra la propriété de la commune d'Erquinghem le Sec.

Les négociations avec le Diocèse de Lille, propriétaire du terrain, ont abouti à une proposition tarifaire de 39.000 € pour l'acquisition de la parcelle A 741.

Les frais d'acquisition seront à la charge de la commune.

Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré :

- **approuve l'acquisition de la parcelle A 741, selon les conditions précitées ;**
- **autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.**

2024-015 Convention d'adhésion au service mutualisé d'instruction des ADS de la Ville d'Haubourdin

Par la délibération N° 2015-016 du 15 juin 2015, puis par délibération N° 2021-039 du 1^{er} décembre 2021, le Conseil municipal a retenu le service d'urbanisme de la commune d'Haubourdin pour instruire les demandes d'autorisations d'urbanisme d'Erquinghem-le-Sec.

Les dossiers relatifs aux publicités et aux enseignes entrent également dans le champ d'action de cette nouvelle convention, en complément des autorisations d'urbanisme. Il convient par conséquent de renouveler cette convention pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2027.

L'évolution des conditions tarifaires prévue dans la convention à compter du 1^{er} janvier 2025 est la suivante :

	Ancien tarif	Nouveau tarif
Permis d'aménager	312,00 €	343,00 €
Permis de construire	260,00 €	286,00 €
Déclaration préalable de travaux	182,00 €	200,00 €
Certificat d'urbanisme opérationnel	104,00 €	114,00 €
Demande d'enseigne et publicité	104,00 €	114,00 €

Le service d'urbanisme d'Haubourdin ayant donné pleinement satisfaction depuis 2015, tant dans l'instruction des autorisations d'urbanisme qui lui ont été confiées par la Municipalité que dans les échanges constructifs et les conseils fournis, Monsieur le Maire propose de prolonger le partenariat avec la commune d'Haubourdin.

Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer cette nouvelle convention relative à la mutualisation du service d'instruction des autorisations d'urbanisme avec la ville d'Haubourdin et tout document relatif à ce dossier.

2024-016 Adhésion à la convention de la MEL pour la distribution des télécommandes pour carrefours à feux sonores destinées aux personnes aveugles ou malvoyantes

La quasi-totalité des feux tricolores du territoire de la Métropole Européenne de Lille est équipée de modules sonores informant les personnes aveugles ou malvoyantes de la couleur du feu grâce à l'activation d'une télécommande.

Le message « rouge piéton » s'enclenche au feu rouge, ou une ritournelle « Ding Dong » quand le feu piéton est vert. Le message se délivre pendant toute la durée du feu, dès que la télécommande a été activée. Depuis septembre 2023, au fur et à mesure des rénovations des feux, la vocalisation précisant le nom de la rue où ils sont implantés est ajoutée à l'information sur la couleur.

Conformément à la délibération n° 07 C 0552 du 12 octobre 2007, la MEL dispose de télécommandes pour déclencher ces feux. Elles sont distribuées gratuitement aux métropolitains aveugles ou malvoyants, par l'intermédiaire des communes.

La métropole européenne de Lille propose donc aux communes de délibérer en vue de la signature d'une convention pour obtenir et distribuer ces télécommandes.

La personne non ou malvoyante devra se munir d'une carte d'identité, d'un justificatif de domicile et de sa carte mobilité inclusion (CMI) ou d'invalidité avec la mention cécité ou canne blanche afin d'en bénéficier.

Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention à cet effet avec la MEL.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun élu n'ayant d'informations à porter à la connaissance de l'assemblée, Monsieur le Maire rappelle l'agenda communal et lève la séance.

Samedi 7 septembre : Inscriptions ACSE

Samedi 21 septembre : Braderie

Dimanche 22 septembre : Fête du village

Eric PAURON, Maire

Arielle COULON, Secrétaire de séance